

(12 avril 661), Li Hiuan-yi et son frère cadet, pour le bénéfice de leur père défunt, ont fait avec respect une niche avec une statue d'A-mi-t'o (Amitâbha).

**Estampage 307** (*non reproduit*)<sup>1</sup>.

Inscription très endommagée datée de la deuxième année tsong-tchang, sixième jour du septième mois (7 août 669). Le donateur, nommé K'ong Che-  
○ 孔 士 ○, se prosterne et fait la salutation les mains jointes devant tous les Buddhas des dix régions et des trois époques (présent, passé, avenir) ; il termine son acte de donation en souhaitant que tous les êtres doués d'âme s'élèvent jusqu'à l'autre rivage, c'est-à-dire atteignent au Nirvâna.

**Estampage 308** (*Fig. 636 et 1549*)<sup>2</sup>.

Les règles instituées par ○ ○ ont déterminé et scruté les voies de la bonté et de la justice<sup>3</sup>. Les paroles allégoriques du vieux Tchouang<sup>4</sup> ont exposé abondamment la doctrine du sombre et du vide. Il n'est aucun (de ces penseurs) qui n'ait spécialement recherché les ○ de la conduite, mais ils n'ont point approfondi l'origine de la naissance et de la mort. Comment vaudraient-ils le grand saint<sup>5</sup> qui a établi la règle, et sa divinité majestueuse qui se transporte au loin ? (Le Buddha), pour avoir compassion des flammes de la demeure de feu<sup>6</sup>, a fait voler les rênes et a bondi bien haut ; pour faire traverser (aux êtres) les vagues de la mer de souffrance, il a dressé la barque qui s'est élevée tout droit. Dans les voies obscures il a porté de çà et de là la torche de sa sagesse ; le vrai rivage<sup>7</sup>, il l'a protégé par le nuage de la Loi. Il a constitué un champ producteur de bonheur pour les hommes et pour les devas ; il a été une excellente médecine pour la multitude des êtres vivants. A partir du moment où le bois des grues obscurcit l'ombre (du Buddha) et où le pic du vautour submergea son éclat<sup>8</sup>, on construisit des terrasses de jade<sup>9</sup> brillantes comme le soleil et on fondit dans des moules le visage d'or rond comme la pleine lune<sup>10</sup>. Tous alors conçurent [le désir de] prendre leur

1. Cf. *YFTKC WTM*, III, 18 b.

2. Cf. *KKL*, IX, 48 b (époque des T'ang). — Cette inscription se trouve sur la figure 338 tout à fait à gauche et en haut ; elle est à gauche de la grande niche à laquelle elle se rapporte.

3. Ces deux premières phrases caractérisent l'œuvre des disciples de Confucius.

4. Tchouang tseu est pris ici comme le représentant de l'école taoïste.

5. Le Buddha. — Comme on le voit, l'auteur de l'inscription affirme la supériorité du Bouddhisme sur le Confucéisme et le Taoïsme ; cf. pp. 331-332.

6. La demeure de feu est une métaphore

qui désigne le monde. Mais le mot 居 est une superfétation dans notre texte, comme le prouve le fait que ce mot rompt la symétrie avec la phrase parallèle suivante.

7. Le mot 際 me paraît être ici l'équivalent de 際 et désigner la rive du Nirvâna.

8. C'est-à-dire : après la mort du Buddha ; cf. p. 347, n. 7.

9. Ces terrasses de jade me paraissent être soit les esplanades sur lesquelles se dressent les statues, soit les sièges sur lesquelles elles sont assises.

10. Le sens est donc que : après la mort du Buddha, on fit des statues.